



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : 2026-D-47

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-47**
Objet : **Fixation du nombre de vice-présidents**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

L'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoit que le Conseil d'administration du Centre de gestion élit, parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et établissements publics affiliés au Centre, « de 2 à 4 vice-présidents ». Les fonctions de président et de vice-président sont renouvelables.

Lors du précédent mandat, le nombre de vice-présidents avait été fixé à 4 puis à 3, suite à la désignation d'un administrateur délégué.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'administration de fixer le nombre de vice-présidents, et d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Compte tenu des missions développées par le Centre de Gestion ainsi que de son territoire, il est proposé au Conseil d'administration, de maintenir le nombre de vice-présidents à 3.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de fixer à 3 le nombre de vice-présidents.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**